

20100510_DL_08

OBJET :

Convention
d'hébergement des
données métiers sur les
serveurs de Somme
Numérique

Date de convocation :

4 mai 2010

Date de séance :

10 mai 2010

Date d'affichage :

28 mai 2010

Membres en exercice : 8

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 10 mai à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Somme Numérique propose sur ses serveurs, l'hébergement d'applications métiers et leurs données aux Communautés de communes membres et leurs communes. Ces applications permettent aux collectivités d'envoyer et de recevoir des courriers électroniques, de gérer leur site internet, leurs listes électorales, les concessions des cimetières...

LE BUREAU

- Vu les statuts de Somme Numérique et notamment son article 2
- Vu le projet de convention,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention relative à l'hébergement des données métiers sur les serveurs de Somme Numérique est approuvé.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer la convention avec toute commune ou EPCI membre qui en fera la demande.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 18 mai 2010



Le Président